

## **Avis relatif à l'octroi d'autorisations de mise sur le marché de médicaments vétérinaires**

Décision du directeur de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail

Spécialité dénommée : ANIMEC 10 MG/ML SOLUTION INJECTABLE POUR BOVINS ET PORCINS, Solution injectable

Titulaire : CHANELLE ANIMAL HEALTH

Composition : Ivermectine 10 mg - Excipient QSP 1 mL

Numéro d'autorisation de mise sur le marché : FR/V/5707526 6/2018

Date de décision : 18/06/2018